

(conservateur des archives de l'évêché de Vintimille)

Dans l'acte de donation de l'église de la Madonna-del-Poggio avec ses droits, terres, etc, fait par les habitants de Saorge aux moines de Lérins le 4 novembre 1092, est fait mention de la région de Castou: «*de Rio Bendola de Ponte qui dicitur Castel, quod est via, quae pergit ad loco in ipso rio Bendule, cum ripa, ecc*»...

Cette indication n'est pas suffisamment détaillée. Il est cependant certain que dans ce secteur -désigné «*Regione di Casto*» dans des documents postérieurs- l'agriculture et l'élevage étaient pratiqués dès le Xème siècle. La cession à l'abbaye de Lérins ne changea rien, car celle-ci en tirait un bon bénéfice. Il n'est pas fait mention de Castou dans la convention entre le recteur Thoani Giovanni, prêtre de Saorge, et Ferrando Donati, moine de Lérins, en l'année 1482. Le silence sur ce quartier est également inexplicable dans l'acte de cession des biens fonciers appartenant autrefois à la Madonna-del-Poggio au bénéfice du séminaire diocésain, érigé et doté par l'évêque Visconte en 1450.

La région de Castou demeurait pourtant dans l'économie locale une terre de bon rendement. De propriété monacale, elle devint par acquisition la propriété de quelques familles saorgiennes. Le recteur de Saorge écrit en 1525 dans une relation à l'évêque Grimaldi à ce sujet: «*essere etiam in loco dicto Casto fochi cinque*». C'est donc à cette époque un petit hameau avec une fonction d'habitat permanent, auquel le recteur de Saorge a le devoir d'apporter une assistance religieuse.

Dans les années qui suivent, une chapelle fut érigée. Les constructeurs et responsables en étaient «*les particuliers propriétaires dans ce quartier; par eux ont été fixées les contributions nécessaires pour subvenir aux dépenses d'entretien*». Le texte d'archives indique que la construction de la